



Corruption syndicat lors de mon plan social

Par **Fred2903**, le **07/06/2012** à **08:23**

Bonjour,

Je fais appel à vous pour une question de corruption du syndicat. Nous sommes en cours de plan social et lors de la négociation pour le plan social, qui avait commencé avec un membre du CE, notre délégué syndical est monté seul dans le bureau du directeur. On lui a dit qu'il ne fallait pas qu'il monte seul mais il l'a fait et en courant. À la suite de ça il est redescendu avec la négociation qui a été signée par la CE au final qui est de 8 mois de salaire de salaire en plus pour lui que pour les autres. La raison donnée est qu'il a plus de 60 ans. À savoir qu'il fait parti du CE, CHSCT, délégué CGT et que la société était en défaut avec le CHSCT. Il fallait la signature de celui-ci pour pouvoir continuer la procédure du plan social. Après la négociation du délégué, il a signé de suite. Pouvons-nous aller au prud'homme pour corruption ? On estime pas normal le fait qu'il soit partie négociateur seul (avec 8 mois en plus pour lui). À savoir que après pendant la réunion de CE, on nous a toujours dit "ça on reviens plus dessus on a passé un accord de méthode avec le délégué. Merci de vos réponses.

Par **pat76**, le **07/06/2012** à **18:17**

Bonjour

Prenez déjà contact avec le secrétaire du syndicat auquel est affilié votre délégué.

informez l'inspection du travail de la situation.

Par **Fred2903**, le **07/06/2012** à **19:13**

L'impection du travail nous a répondu : c'est une forme de discrimination positive. vous pouver aller au prud'homme au pire ca coute 30 € de timbre.

Par **pat76**, le **08/06/2012** à **12:51**

Bonjour

Le prix du timbre fiscal est de 35 euros.

Avez vous alerter le syndicat de votre délégué sur son comportement?